

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE CONTRE LA FAIM

Entre : ACTION CONTRE LA FAIM

Domiciliée : 102 Rue de Paris 93100 Montreuil

Représentée par M. Van Egroo, Chargé de projets jeunesse, Académie de Versailles

ET : La Mairie de VILLENEUVE-LA-GARENNE

Hôtel de ville 28 Avenue de Verdun 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Représentée par Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Considérant l'intérêt commun de la Mairie et de l'Association pour la lutte contre la faim et la promotion d'actions solidaires au sein de la commune,

Considérant le désir mutuel de collaborer à la réalisation d'une course contre la faim visant à sensibiliser la population locale et à collecter des fonds pour des actions humanitaires,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

La Mairie et l'Association s'engagent à collaborer pour l'organisation d'une course contre la faim qui se tiendra en mai au stade Gaston Bouillant dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de collecte de fonds menée par l'Association.

Article 2 : Engagements de la Mairie

La Mairie s'engage à :

- Mettre à disposition les espaces nécessaires pour la réalisation de l'événement,
- Faciliter l'obtention des autorisations administratives,
- Promouvoir activement l'événement auprès de la population locale,
- Collaborer avec l'Association pour la logistique de l'événement.

Article 3 : Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- Concevoir et coordonner le déroulement de la course contre la faim,
- Mobiliser les bénévoles nécessaires à la réalisation de l'événement,
- Gérer la collecte des fonds générés par l'événement au profit des actions humanitaires de l'Association.

Article 4 : Communication conjointe

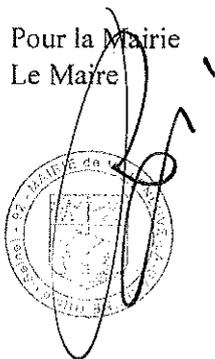
La Mairie et l'Association conviennent de travailler ensemble sur la communication autour de la course contre la faim, en utilisant les supports médiatiques disponibles.

Article 5 : Durée du partenariat

Le présent partenariat prend effet à la date de signature et demeure en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'événement.

Fait en double exemplaire

Pour la Mairie
Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de Villeneuve-la-Garenne' and a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.

A Villeneuve-la-Garenne, le

Pou ACTION CONTRE LA FAIM
Le chargée de projets jeunesse